



Pauline et Nicolas

Nous sommes au soir du 20 Décembre 2001. Il est 22 h, Nicolas quitte son entraînement il pratique de la lutte contact. Il se rend chez Pauline sur un appel de Julien, pour les rejoindre. Ils décident ensemble d'aller faire un bowling. Ils sont alors cinq dans le véhicule, Julien ils le connaissent bien, ils lui font confiance.

Dans Orléans il s'engage sur une ligne droite, à très vive allure, selon un témoin qu'il double par la droite, au bout de cette ligne droite limitée à 50 km/h comme dans toute agglomération, se trouvent deux virages dangereux.

En amorçant le virage, le conducteur perd le contrôle du véhicule (il n'a que 6 mois de permis), il s'ensuit, tonneaux, section d'un poteau électrique, qui entraînent immédiatement la mort de Nicolas (passager avant) et de Pauline (derrière le conducteur).

Ils avaient tous les deux 19 ans.

L'enquête révèle par la suite une vitesse plus qu'excessive : environ 100 km/h aux dires du conducteur, beaucoup plus élevée selon l'estimation de la police qui ne peut le retenir faute de preuves matérielles.

Les prélèvements effectués sur le conducteur, sur lui uniquement, montreront plus tard un résultat positif de 3,12 au cannabis.

Le procès a eu lieu le 3.02.03 à ORLEANS, Monsieur le Procureur a requis 2 ans de prison avec sursis, 2 ans d'annulation de permis de conduire, et 300 € d'amende (montant d'un PV pour excès de vitesse) le jugement sera rendu le 10.03.03.

Il faut savoir que le conducteur s'est servi de ses amis pour se disculper « on avait tous fumé » a-t-il dit.

C'est la seule chose qui a été retenue par le Tribunal même si Monsieur le Procureur a dit que « l'on ne ferait pas ici le procès du cannabis, puisque la loi n'est toujours pas en vigueur »

La presse a retenu en gros titre « Nous avons tous fumé ».

Au vu du réquisitoire de Monsieur le Procureur et de la défense du conducteur, pour moi :

On a tué mon fils une deuxième fois.

J'appelle ça le PERMIS DE TUER, et je pourrais en écrire des pages.....

Nicolas est décédé le 20.12.01, le jour de l'anniversaire de son frère Stéphane âgé de 25 ans.

Qui peut me dire comment une maman peut aborder ces deux anniversaires le même jour ? Et ça la justice n'en a que faire puisque la vie apparemment a si peu d'importance pour elle.

Martine Gallou

Maman de **Nicolas**

